

Phase de la vie	Produit	Délai de carence
Maternité	Assurances complémentaires	<p>360 jours</p> <p>Lors de la conclusion d'une assurance complémentaire (sans assurance préalable équivalente), un délai de carence de 360 jours à compter de l'entrée en vigueur du contrat est applicable pour toutes les prestations en rapport avec la maternité.</p> <p><u>La base essentielle: ÖKK START</u></p> <p><u>Davantage de confort et d'intimité à l'hôpital: ÖKK HÔPITAL</u></p> <p><u>Médecine alternative et lunettes: ÖKK NATURE PLUS</u></p> <p><u>Grossesse, maternité et paternité: ÖKK PARENTS</u></p>
Traitements dentaires	ÖKK SMILE	<p>12 mois</p> <p>en cas de prestations pour des prothèses dentaires (p. ex. couronnes ou bridges), y compris les traitements et contrôles correspondants</p> <p>6 mois</p> <p>en cas de prestations pour tous les autres traitements dentaires (p. ex. obturations ou traitements radiculaires)</p> <p>Pas de délai de carence</p> <p>en cas de prestations pour la prophylaxie et le contrôle</p>
	ÖKK START	<p>3 ans</p> <p>for benefits for orthodontic treatments</p>
Corrections de la vue au laser	ÖKK NATURE PLUS	<p>3 ans</p> <p>en cas de prestations pour les corrections de la vue au laser</p>